



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail  
 Siège social: Jan Olievelselaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique  
 TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n°:  
60934893

F 167127

Réso code : 11

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent Tel: +32 9 244 77 11 gent@vincotte.be
- Jan Olievelselaan 35, 1800 Vilvoorde Tel: +32 2 674 57 11 brussels@vincotte.be
- Noordersingel 23, 2140 Antwerpen Tel: +32 3 221 86 11 antwerpen@vincotte.be
- Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloix Tel: +32 81 432 611 gembloix@vincotte.be

## RAPPORT : INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 – AR 8/09/2019) – DIR. GÉN. DE L'ÉNERGIE

## Responsable exécution des travaux :

## Installation :

## Propriétaire / Exploitant / Gestionnaire :

Nom, Prénom:	Nom, Prénom:	
N° carte d'identité :		
N°TVA : BE	70.1.899.32.4	

## Bases de l'examen : Livre 1 – AR 8/09/2019

- Contrôle de conformité avant mise en service : ..... 1981
  - Contrôle de conformité avant mise en usage – modification/extension importante (6.4.)
  - Visite de contrôle (6.5.)
  - Visite de contrôle renforcement puissance ancienne installation (8.4.1.)
  - Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)
  - Visite de contrôle libre ancienne installation (8.4.3. ou 8.4.4.)
- Dérogations Partie 8 :  Appliquées  Pas appliquées

- Unité de travail  Entre 1/10/1981 & 1/06/2020
- Installation de chantier  À partir du 1/06/2020
- Parties communes d'un ensemble résidentiel
- Locaux techniques d'un ensemble résidentiel
- Installation de production décentralisée
- Autre installation : .....

Données générales de l'installation électrique :		<input type="radio"/> Document début réalisation avant le 01/06/2020 : n° ..... Date .....
Données distributeur Nom distrib. :	EAN	<input checked="" type="checkbox"/> EAN non communiqué <input type="radio"/> Compt. kWh non placé
Compt. kWh n° : 34748310	Index jour : 323.12	<input type="radio"/> Compt. kWh exclusif nuit : ..... n° : ..... Index nuit : .....
Protection branchement (A) : <input type="radio"/> 20 <input checked="" type="checkbox"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100		
Données installation	Conçue pour U <sub>N</sub> : <input type="radio"/> mono 230 V <input checked="" type="checkbox"/> 3x230 V <input type="radio"/> 3N400 V <input type="radio"/> .....	Type prise de terre : <input type="radio"/> ..... <input type="radio"/> boucle de terre <input checked="" type="checkbox"/> 1 barres / piquets
	Courant nominal maximum (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input checked="" type="checkbox"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100	Schéma MLT : <input checked="" type="checkbox"/> TT <input type="radio"/> .....
Description installation <input checked="" type="checkbox"/> Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : ..... A / ..... mA	Nombre de tableaux : ..... Nombre de circuits terminaux : .....

## Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input type="radio"/> Matériel mobile	<input type="radio"/> Matériel fixe	<input checked="" type="checkbox"/> I>/section	<input checked="" type="checkbox"/> Schémas	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
<input checked="" type="checkbox"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : ..... Ω				<input checked="" type="checkbox"/> Isolement général : ..... MΩ	<input checked="" type="checkbox"/> Continuité (équipot., PE)	<input checked="" type="checkbox"/> Test dispositif diff.	

Le dispositif différentiel général :  était scellé  a été scellé  n'a pas été scellé  ne peut pas être scellé Schémas et plans signés : Oui / Non

## Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions constatées Nouvelle installation <input type="radio"/> Néant	
Infractions constatées Installation existante <input type="radio"/> Néant	
Remarques <input type="radio"/> Néant	

## Conclusion :

Un nouveau contrôle doit être effectué avant le

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019)
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019)

## Agent visiteur :

Nom : ..... Agent n° : 5095 Date : 1

Annexe(s) :  Plan(s) de position : .....  Schéma(s) unifilaire(s) : .....

- Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors du contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à un contrôle complémentaire.
- (\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

# TABLEAU: ID

DIFF,  
300/40A  
GENERAL

A

VITRO

B

PRISES  
FRIGO  
+  
HOTTE  
+  
CUISINE

C

PRISES  
FOUR

D

ECLAIRAGE

E

PRISES  
CH 2  
+  
HOLL

F

PRISES  
CH 1  
+  
PRISESE  
BALCON

G

PRISES  
SALON

H

DIFF.  
30/40A

I

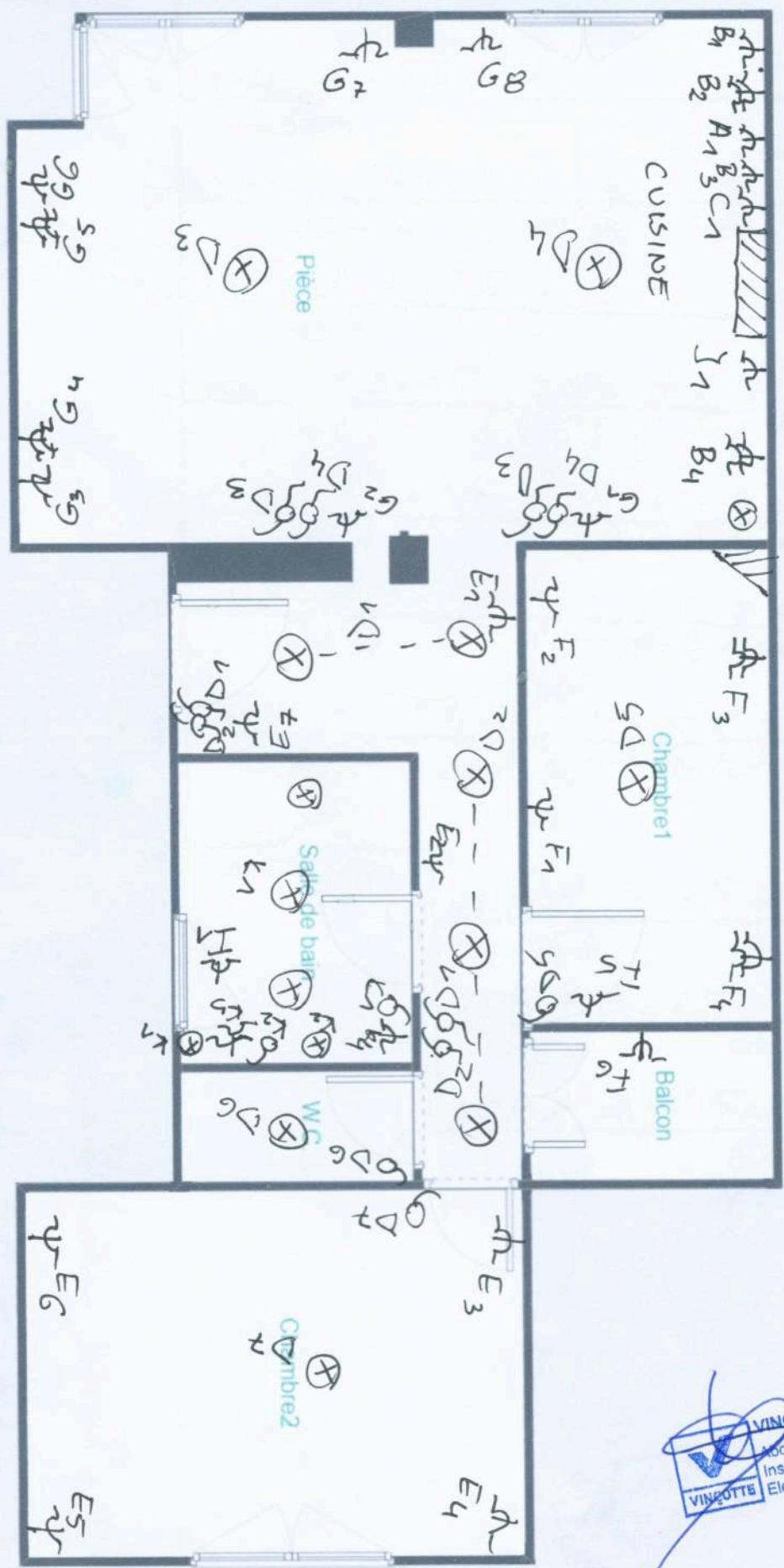
PRISES  
MACHINA  
A LAVER

J

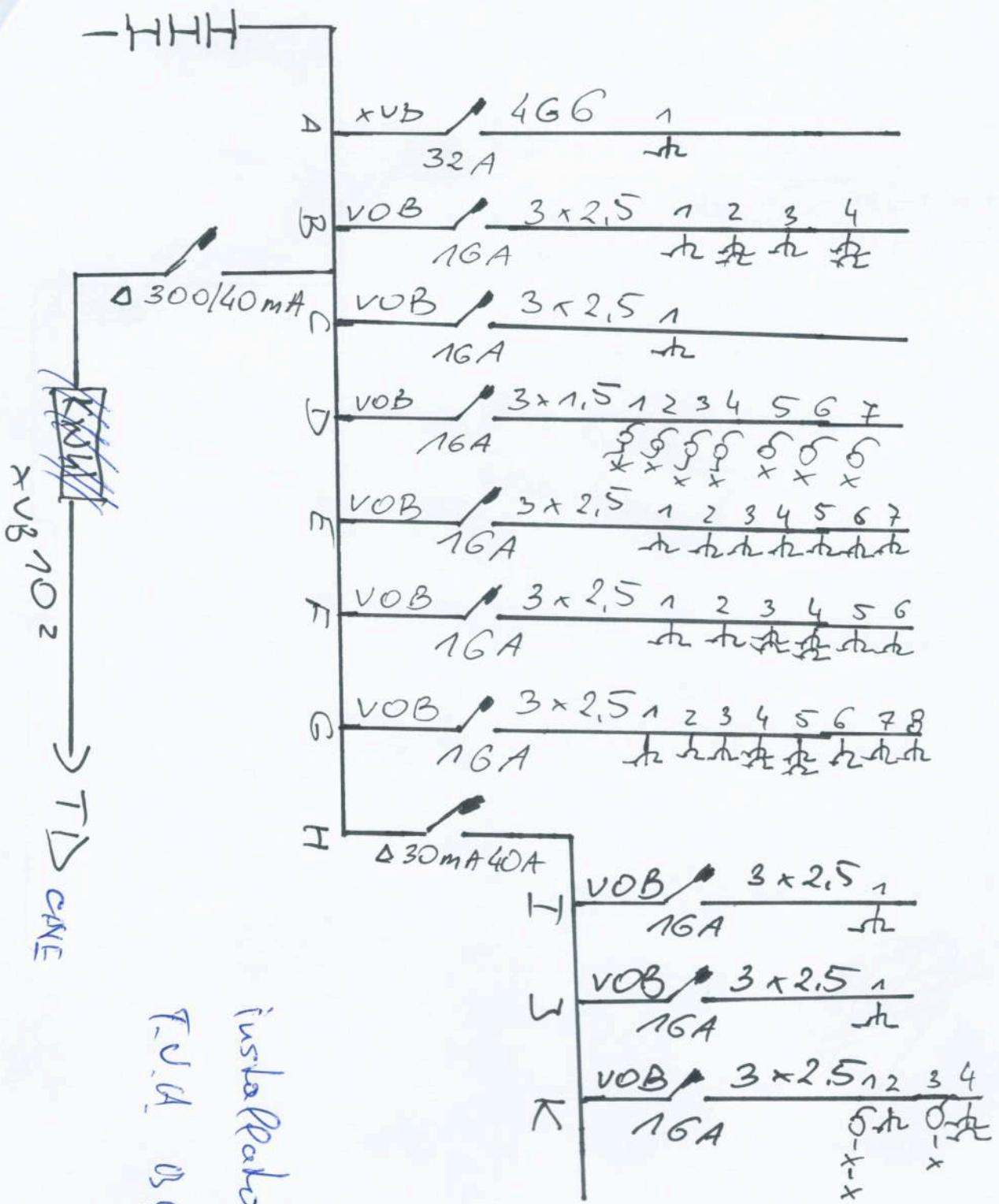
LAVE  
VAISSELLE

K

ECLAIRAGE  
+  
PRISES  
SDB



ANNEXE DE SCHEMA UNIFILAIRE LIEU : RUE JEAN-BAPTISTE VANPE 26  
1190 BRUXELLES



installateur vicof commercial  
T.V.D. 05.07.01.899.324



